



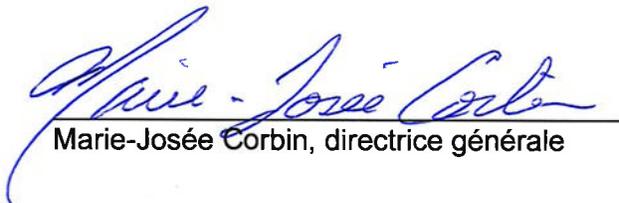
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS AU CONTRIBUABLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! -Ha!

- Une demande de dérogation mineure # 13080_610_2024_1050_DM a été déposée relativement à l'immeuble sis 201 rue commerciale à Saint-Louis-du-Ha! -Ha! matricule 9382-47-5361.
- La dérogation demandée vise à autoriser une construction d'un bâtiment accessoire dépassant la superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires sur un même terrain.
- La superficie maximale totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur un même terrain est de 65 m² selon le règlement de zonage # 2015-373 article 7.2.1. La dérogation mineure est exigée pour un dépassement de 9.40 m² soit un dépassement de 14.5%.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu le **5 août 2024 à 20H00** à la salle du conseil, situé au 95 rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! -Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha! -Ha! ce dix-septième jour de juillet deux mille vingt-quatre.


Marie-Josée Corbin, directrice générale